



Calendrier de collecte des déchets

Collectes en porte à porte : ordures ménagères, emballages, papiers, déchets verts, encombrants, ... Retrouvez toutes les informations pratiques pour le ramassage de vos déchets.

- les jours de collecte, modalités d'accès en déchèterie... directement dans le [guide du tri 2021](#)
- si vous êtes un **professionnel, une administration ou une association**, consultez [le guide dédié](#)

N'oubliez pas que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

N'hésitez pas à consulter les pages [réduire ses déchets](#). Les équipes du service environnement accompagnent les habitants dans leur démarche (compostage, stop pub...).

Tous les bacs sont à sortir la veille au soir (sauf mention spéciale).

La ville est divisée en deux secteurs :

Secteur 1 : Quartiers du Clos, de Vélizy-Bas, pointe Ouest, Mozart

Secteur 2 : Quartier du Village, de Louvois, 94 pavillons Mermoz, de l'Est et du Mail

[Les déchets recyclables](#)

- Secteur 1 : mercredi
- Secteur 2 : jeudi

Sortir les bacs la veille, après 18h.

Autorisés : emballages en métal, en plastique, en carton, les papiers, les gros cartons (non mouillés)

Interdits : objets en plastique, mouchoirs, vaisselle jetable, couches

[Le verre](#)

- Secteur 1 : 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois
- Secteur 2 : 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois

Inutile de laver le verre avant de le jeter, en revanche, il est impératif d'enlever les couvercles et bouchons.

Sortir les bacs la veille, après 18h.

Autorisés : bouteilles, flacons de parfum, pots, bocaux

Interdits : vaisselle faïence, verres, porcelaine, miroirs, vitres, ampoules, néons

[Les ordures ménagères](#)



- Secteur 1 : lundi et vendredi
- Secteur 2 : mardi et samedi

Autorisés : litière, lingettes, objets en plastique...

Interdits : verre, déchets toxiques, objets tranchants, DEEE

Sortir les bacs la veille, après 18h.

Les déchets végétaux

- Pavillons, ZAC Louvois : mardi
- Collectifs : pas de collecte

Autorisés : pelouse, feuilles mortes, fleurs coupées, sapins, petites branches en fagot ficelé (max 10cm de diamètre / 1m50 de long)

Interdits : cagettes et objets en bois, terre, cailloux, pots de fleurs, jardinières, épluchures de fruits et légumes, sacs biodégradables ou compostables

Le dépôt des déchets verts est limité à 2 bacs + 3 sacs ou 3 fagots (élagages et petites branches en fagots ficelés par foyer. Au-delà, pensez à la déchèterie !

Les quantités présentées au-delà de la consigne ne pourront pas être ramassées.

En cas de gros volume, il est possible de composter en tas. Retrouvez les bonnes pratiques sur [ce lien](#).

A noter : Versailles Grand Parc offre des composteurs. Pour en savoir plus et vous inscrire aux réunions (lombri)compostage, [rendez-vous sur le site de VGP](#).

Adaptées aux saisons et aux périodes de production de déchets, le ramassage des végétaux est suspendu en hiver.

Les encombrants

- Pavillons : le 3ème jeudi du mois
- Collectifs : le 3ème mercredi du mois

Autorisés : moquette, ferraille, jouets non électriques, mobilier

Interdits : gravats, pots et jardinières, palettes, pièces automobiles, peintures et solvants, DEEE

A sortir la veille au soir, après 18h.

Le dépôt ne doit pas gêner le passage, 2m³ maximum par habitation. Pensez au réemploi : magasins volontaires, don à des associations...

Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Tout appareil fonctionnant à pile, batterie ou électricité comportent des substances nocives et ne doivent pas être



déposés sur la voie publique.

Exemples : écrans (TV, ordinateur), petits appareils (fer à repasser, aspirateur), gros électroménager (réfrigérateur, cuisinière)

Ces déchets doivent être apportés en déchetterie tout comme les produits dangereux (radiographie, peinture, huile de vidange) .

Pour tout achat d'un nouvel équipement, le revendeur est tenu de reprendre votre ancien matériel.

[Collecte les jours fériés](#)

Les ramassages sont maintenus sur le territoire les jours fériés.

En revanche, les déchèteries seront fermées ces jours-ci.

[A chaque couleur ses déchets](#)

- Les bacs bleus sont destinés aux emballages en plastique, en métal, en carton, ainsi que les journaux et magazines.
- Les bacs verts sont destinés aux emballages en verre (rond)
- Les bacs marrons sont destinés aux ordures ménagères, films et sacs plastiques et emballages souillés, en particulier par des corps gras.

Documents

[Guide du tri 2021.pdf](#)

[Guide du tri professionnels 2021.pdf](#)

Read more

[Guide du tri 2021](#)

[Jours et points de collecte](#)

[Guide du tri professionnels 2021](#)

Contact

Versailles Grand Parc

6 avenue de Paris
78000 Versailles

Tél : 01 39 66 30 00